



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2023

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement DEEE

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 10 janvier 2024
N° d'affaire : 2022.STA.1788
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Propositions de classement	3
3.	Demandes de prolongation de délai	5
4.	Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande	6
5.	Déclarations de planification.....	10
6.	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	13

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2023. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
039-2019 M	Ammann (Berne, LG) du 04.03.2019 Urgence climatique – constitution d'une délégation pour la protection du climat	10.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2021	Pour l'exécution du postulat, il suffirait en premier lieu d'optimiser – si nécessaire – les comités et processus déjà en place. La DEEE assume déjà un rôle de coordinatrice entre les Directions dans le cadre de la planification des mesures pour la stratégie énergétique et pour l'adaptation au changement climatique. Lors de la planification du projet pour un plan d'action « new green deal pour le canton de Berne », il est apparu que, pour l'élaboration de la stratégie climatique globale du canton, il était nécessaire de faire appel à un groupe de suivi stratégique au niveau des secrétaires générales et des secrétaires généraux des Directions principalement concernées, sous la conduite de la DEEE. Le Conseil-exécutif estime par contre que la formation d'une délégation gouvernementale n'est pas appropriée, car les discussions politiques sont mieux menées au sein de l'ensemble du gouvernement, tandis que les affaires sont préparées de manière stratégique et coordonnée au niveau de l'administration. Le groupe de suivi susmentionné garantit le bon déroulement de ces activités au plus haut niveau de l'administration. Dès que les ressources en personnel nécessaires auront été allouées, les autres tâches de mise en œuvre de l'article constitutionnel sur le climat seront menées de manière analogue. Les mandats d'examen adoptés sous forme de postulat seront ainsi mis en œuvre.
011-2019 M	CIAT (Klauser, Berne) du 07.02.2019 Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne	05.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le rapport, désormais disponible, a été traité par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2023.
166-2019 M	Schönberger (Schwarzenburg, PS) du 12.06.2019 Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Le rapport, désormais disponible, a été traité par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2023.
171-2019 M	Aebi (Hellsau, UDC) du 13.06.2019 Biodiversité – Chacun-e doit y contribuer	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport répondant au postulat lors de la session d'automne 2023 et l'a assorti de déclarations de planification.
195-2020 M	Gerber (Schüpfen, PBD) du 14.06.2020 Pas de financements croisés par SITEM !	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Il est déjà garanti que les locaux de sitem-insel SA accueillent uniquement de la recherche sur la médecine translationnelle : aucune mesure n'est nécessaire en ce sens. Depuis 2023, un coefficient locataire/médecine translationnelle est établi, qui indique chaque année dans quelle mesure les locaux de sitem-insel SA accueillent uniquement de la médecine translationnelle. Cf. InnoMeter Report 2022 (sitem-insel.ch) . Le classement de l'intervention est donc demandé sur cette base.
276-2020 M	Graf (Interlaken, PS) du 23.11.2020 Aide immédiate en faveur du tourisme	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le canton a examiné la possibilité de réorganiser le financement du tourisme – et, dans ce contexte, la nécessité de développer des instruments pour la gestion des crises majeures dans le tourisme – avec le soutien du Center for Regional Economic Development (CRED) de l'Université de Berne. Il renonce jusqu'à nouvel ordre à cette réorganisation, car les mesures relevant du droit de nécessité visant à compenser les pertes de revenus des destinations et de Made in Bern AG au cours des années 2020 à 2022 ont fait leurs preuves et sont applicables à court terme dans les situations d'urgence.

171-2020 P	Les Verts (Kohler, Meiringen) du 09.06.2020 Offensive pour l'énergie solaire : promouvoir les solutions de stockage de l'énergie décentralisé	18.03.2021 Adoption	31.12.2023	Les résultats de l'étude « Technologies de stockage de l'énergie, aperçu général 2021 » de l'OFEN restent valables pour traiter les demandes de soutien financier : les technologies sont encore principalement en phase de développement ou en phase pilote/de démonstration, elles ne sont pas encore commercialisables et ne se prêtent donc pas encore à un soutien à la large échelle – ce dernier étant réservé aux technologies solidement établies sur le marché. Le Conseil-exécutif va continuer, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, d'examiner les possibilités de subventionnement pour les accumulateurs d'énergie décentralisés. La mise en œuvre de la mesure 20-10 « Promouvoir le stockage saisonnier de la chaleur » sera poursuivie dans le cadre du rapport sur la stratégie énergétique cantonale. Le postulat peut donc être classé.
227-2020 M	Bauer (Wabern, PS-JS-PSA) du 07.09.2020 Tout le monde à la même enseigne : Uber Eats doit respecter la loi	15.06.2021 Adoption	31.12.2023	Par sa décision du 30 mai 2022, le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que le modèle d'affaires d'Uber Eats ne repose pas sur la location de services. Conformément à un autre arrêt du Tribunal fédéral sur Uber Eats du 16 février 2023, l'entreprise néerlandaise UBER B.V. est responsable du versement des prestations d'assurances sociales en sa qualité d'employeuse des conductrices et conducteurs Uber. L'exécution est assurée dans toute la Suisse par SVA Zürich, qui a également mené la procédure concernant le statut des conductrices et conducteurs en matière de droit des assurances sociales. Les deux arrêts du Tribunal fédéral répondent aux questions juridiques en suspens et les demandes de la motion peuvent être satisfaites par l'organe de contrôle pour la CCNT de l'hôtellerie-restauration. En effet, la convention collective nationale de travail actuelle pour l'hôtellerie-restauration s'applique aussi aux livreuses et livreurs d'Uber Eats, étant donné que les établissements livrant des mets prêts à être consommés sont assimilés aux restaurants et aux cafés.
123-2021 M	Flück (Interlaken, PLR) du 07.06.2021 Mesures de compensation du bruit du trafic aérien dans la région de Brienz et du Haslital	09.09.2021 Adoption	31.12.2023	L'échange avec le DDPS, les communes concernées, le motionnaire et le canton a eu lieu et les demandes de la motion ont pu être présentées au DDPS. Il n'y a pas d'autres mesures à prendre.
317-2020 M	Steiner (Boll, PEV) du 03.12.2020 Promouvoir l'électromobilité durable en installant des bornes de recharge là où il n'y en a pas	13.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les conditions générales pour la mobilité électrique – dont le développement de l'infrastructure nécessaire – doivent être améliorées en plusieurs étapes successives. La révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie a entraîné une adaptation indirecte de la loi sur les constructions au 1 ^{er} janvier 2023. Il est prévu que, dans les nouveaux bâtiments, une part adéquate des places de stationnement soit équipée ou puisse être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques. Les entreprises sont soutenues à l'aide de subventions lorsqu'elles souhaitent construire une station de recharge. Les communes sont appelées à montrer l'exemple en mettant à disposition des stations de recharge publiques. Les exigences du postulat sont ainsi satisfaites.
044-2021 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) du 16.03.2021 Conditions générales de la production d'hydrogène à grande échelle	13.09.2021 Adoption	31.12.2023	Les mesures demandées nécessitent des clarifications juridiques et techniques complexes. Le canton de Berne a donc participé à une vaste étude visant à définir les conditions-cadres légales nécessaires et les instruments d'encouragement pour l'économie de l'hydrogène. L'étude est publiée. Étant donné qu'il n'existe pour l'heure aucune stratégie globale au niveau national, les cantons se sont adressés au Conseil fédéral à l'été 2023 et lui ont demandé d'agir rapidement. Dans le canton de Berne, plusieurs projets d'utilisation et de mise à disposition de l'hydrogène sont en cours. L'objectif de la motion est donc atteint.
054-2021 M	Mentha (Liebefeld, PS) du 17.03.2021 Promotion des infrastructures destinées au trafic des poids-lourds propulsés à l'hydrogène	13.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, le Conseil-exécutif examine actuellement les possibilités d'encouragement des stations-service à hydrogène et des installations de production d'hydrogène en tenant compte des différents moyens de transport ainsi que des moyens financiers disponibles.
088-2021 M	Gerber (Reconvilier, PEV) du 17.05.2021 Halte au gaspillage de protéines issues des déchets d'abattoir – remplacement du soja	16.03.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le 18 septembre 2023, la Confédération a ouvert la consultation sur la révision de l'ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA). Cette révision propose des assouplissements à l'interdiction de nourrir les animaux avec des protéines issues des déchets d'abattoirs. Les modifications proposées prévoient qu'il soit de nouveau possible de nourrir les porcs avec des protéines transformées de volailles et inversement, les volailles avec des protéines transformées de porcs. Pour protéger la santé de l'être humain et des animaux, des dispositions sont prévues pour la séparation des chaînes de production. Celles-ci ont été discutées lors de l'élaboration du projet de révision dans le cadre de groupes de travail comprenant des représentantes et représentants des branches et organisations concernées. Le Conseil-exécutif soutient l'assouplissement de l'interdiction proposé.
148-2021 M	Graf (Interlaken, PS) du 16.06.2021 Rendre le canton de Berne concurrentiel en tant que région touristique	16.03.2022 Adoption	31.12.2024	Coordonnés par l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP), des experts externes (Rapp AG, Bâle) ont évalué et calculé des options pour une carte d'hôte cantonale sur la base du système de la communauté tarifaire Libero en faisant appel à des représentantes et représentants des transports publics et de la branche du tourisme. Les coûts totaux ont été estimés à 55 millions de francs par an. Pour financer cette carte, il faudrait faire passer la taxe cantonale d'hébergement de 1 à 8 francs, ce qui n'est pas réaliste. De plus, une telle offre concurrencerait les cartes d'hôtes locales actuelles ainsi que les forfaits touristiques régionaux de transports publics également existants. Nous renonçons donc à poursuivre le projet.

036-2021 P	Baumann (Münsingen, EDU) du 11.03.2021 Aligner les tarifs de l'électricité sur les prix du marché	15.03.2022 Adoption	31.12.2024	BKW a supprimé son tarif jour/nuit, procédant ainsi à une adaptation demandée. Grâce à d'autres adaptations et à la fixation des prix du marché selon les directives de l'Elcom, l'alignement des tarifs de l'électricité sur l'évolution du marché s'est poursuivie. Les demandes formulées dans le postulat sont ainsi satisfaites.
238-2021 M	Baumann (Münsingen, UDF) du 29.11.2021 Renforcer la sécurité d'approvisionnement dans le canton de Berne	12.09.2022 Adoption	31.12.2024	Le Conseil-exécutif du canton de Berne a institué un état-major spécial pénurie d'énergie en août 2022. Cet organe a pour mission de rassembler les informations venant de la Confédération, des comités intercantonaux, des entreprises d'approvisionnement en énergie et des services cantonaux, de déterminer de concert avec la Confédération les scénarios et les mesures à prendre ainsi que de coordonner toutes les mesures adoptées à l'échelle cantonale pour faire face à une éventuelle pénurie d'énergie. La concertation et l'échange d'informations avec les communes ainsi que la coordination de la communication vis-à-vis de la population font également partie de ses attributions. L'état-major spécial établit régulièrement des rapports à l'attention du Conseil-exécutif et prépare les décisions de ce dernier.
079-2022 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 17.03.2022 Préserver l'autosuffisance alimentaire de la Suisse en sucre	01.12.2022 Adoption	31.12.2024	Le Conseil-exécutif a remis l'initiative cantonale assortie de l'ACE 136/2023 aux Chambres réunies le 15 février 2023.
101-2022 P	Wandfluh (Kandergrund, UDC) du 03.06.2022 Poursuivre le financement des mesures supplémentaires de protection des troupeaux décidées par la Confédération au-delà de la saison d'estivage 2022	09.03.2023 Adoption	31.12.2025	La Confédération n'a que très peu adapté son éventail de mesures temporaires et sa participation déterminante à leur financement pendant la saison d'estivage 2023, et le canton a procédé à leur mise en œuvre et financement selon son système éprouvé à trois niveaux.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
265-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 08.12.2021 La protection du climat, une chance à saisir : un pacte vert pour le canton de Berne	14.06.2022 Adoption	31.12.2024	Le projet a pris du retard en raison du manque de personnel. Délai réaliste pour l'élaboration d'un plan d'action : fin 2025 (sous réserve de ressources en personnel supplémentaires).	P1
181-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) du 10.06.2020 Mettre sur un pied d'égalité toutes les petites constructions non forestières	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le traitement a été retardé en raison de changements organisationnels et d'un manque de personnel dans le secteur concerné de l'Office des forêts et des dangers naturels. Le rapport sur le résultat de l'examen du postulat sera disponible d'ici la mi-2024.	P1

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement	
238-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) du 10.09.2019 Plus de biodiversité dans les forêts et en lisière de forêt	09.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Points 2, 3 et 4 : adoption	31.12.2024	Les travaux de conception pour promouvoir avec une efficacité accrue la biodiversité en forêt ont été achevés en 2022. Le financement des mesures est examiné dans la perspective de la nouvelle convention-programme RPT conclue avec la Confédération. Les surfaces de forêts domaniales affectées à la fonction de protection de la nature ont été définies sur de nouvelles bases, adaptée et légèrement augmentée dans l'ensemble.	
247-2019 M	Gerber (Rencovlier, PEV) du 11.09.2019 Combattre efficacement les néophytes et les plantes indésirables	09.06.2020 Vote point par point Point 1a : adoption Point 1b : adoption Point 1c : adoption Point 2 : adoption	31.12.2024	Un masterplan sur les espèces exotiques envahissantes a été élaboré dans le cadre d'un projet réalisé à la Wyss Academy. Ce document a été achevé fin 2022 et des variantes de mise en œuvre possibles sont en cours d'évaluation.	
053-2021 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 17.03.2021 Énergie renouvelable dans le canton de Berne – plus que des mots pour le gouvernement	15.03.2022 Vote point par point: Point 1a: adoption Point 1b : adoption Point 1c : adoption sous forme de postulat Point 1d : adoption Point 2 : adoption	31.12.2024	En lien avec l'initiative solaire, la mise en œuvre de la motion a été examinée aussi bien dans le cadre du contre-projet du gouvernement que de celui du Parlement. Il convient d'attendre le traitement de l'affaire par le Grand Conseil.	
136-2021 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 14.06.2021 Pour un secteur agroalimentaire durable dans le canton de Berne	16.03.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et l'Union des paysans bernois ont fondé un organisme responsable de l'élaboration du concept « Projet bernois pour l'environnement, l'alimentation et le climat ». Le concept sera élaboré dans le cadre d'une procédure participative en faisant appel aux acteurs concernés.	
139-2021 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) du 15.06.2021 Mieux protéger les biotopes et mieux valoriser les marais – au profit de la biodiversité et du climat	16.03.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La motion sera traitée dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité et des projets de la Wyss Academy OAN-4 et OAN-5. La disponibilité des expertes et experts dans le domaine des marais représente un facteur limitant.	
141-2021 M	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) du 15.06.2021 Infrastructures écologiques : définir la planification et les objectifs	16.03.2022 Vote point par point : Point 1 : adoption et classement sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La planification de l'infrastructure écologique a été soumise pour examen en avril 2023 conformément aux prescriptions de la Confédération. Sa finalisation est prévue pour fin 2023/début 2024, suite à la remise du feed-back attendu pour l'automne 2023. Les bases pour l'infrastructure écologique en forêt ont été élaborées et finalisées. Des aires centrales, des aires de mise en réseau et des espaces prioritaires potentiels ou déjà existants ont été identifiés. La planification étant mise en œuvre dans le cadre des plans forestiers régionaux (PFR), elle est contraignante pour les autorités.	

149-2021 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) du 16.06.2021 Amélioration de la surveillance de la protection de la nature	16.03.2022 Vote point par point: Point 1 : retrait Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Une révision de la loi sur la protection de la nature étant prévue, l'idée d'introduire des amendes d'ordre pour réagir aux contraventions mineures au droit de la protection de la nature sera concrétisée dans ce cadre. Une séparation plus claire entre les surveillantes et surveillants professionnalisés (surveillance de la chasse, surveillance de la pêche et police cantonale) et les rangers est visée avec un mandat de sensibilisation dans le cadre des possibilités budgétaires.
157-2021 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) du 17.06.2021 Compensation en cas de défrichement dans les régions où la surface forestière augmente	16.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le canton de Berne devra attendre 2024 pour disposer des nouvelles données LiDAR de la Confédération qui lui permettront de délimiter les « régions où la surface forestière augmente » selon les consignes fédérales. D'autres mesures sont à l'examen.
199-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 13.09.2021 Mise à jour de la stratégie d'adaptation du canton de Berne aux changements climatiques	13.06.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 1 : rejet du classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Pour mettre en œuvre le nouvel article 31a sur la protection du climat dans la Constitution cantonale ainsi que diverses interventions politiques, une stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques est en cours d'élaboration et doit être harmonisée avec les autres stratégies cantonales pertinentes pour le climat ou venir les compléter.
234-2021 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) du 29.11.2021 Indemnisation des dégâts causés par le castor aux infrastructures	12.09.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé (état : décembre 2023).
247-2021 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 30.11.2021 Situation sociale et économique des femmes dans l'agriculture bernoise	12.09.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La mise en œuvre de la Politique agricole 2022, soutenue par le Conseil-exécutif, contribue à améliorer la situation sociale et économique des femmes dans l'agriculture. Désormais, l'une des conditions requises pour bénéficier des paiements directs est la couverture sociale personnelle pour les personnes qui travaillent régulièrement sur l'exploitation. Il peut s'agir par exemple de la conjointe ou du conjoint, de la ou du partenaire. La révision de la loi sur l'agriculture doit viser à améliorer la protection en cas de divorce. Le Conseil-exécutif soutient cette demande, mais n'est pas convaincu que la solution soumise soit suffisante et a proposé un nouveau remaniement. Il considère l'examen des effets générés par les révisions sur la situation sociale et économique des femmes dans l'agriculture comme une tâche permanente.
087-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 24.03.2022 Abandonnons le gaz, dans le canton de Berne aussi !	12.09.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé rapidement en 2022. Le point 5 a été mis en œuvre avec la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie au 1 ^{er} janvier 2023.
258-2021 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) du 07.12.2021 Exploiter le potentiel des herbages dans le cadre de la protection du climat, de la protection des sols et de la biodiversité	13.09.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et l'Union des paysans bernois ont fondé un organisme responsable de l'élaboration du concept « Projet bernois pour l'environnement, l'alimentation et le climat ». Le concept sera élaboré dans le cadre d'une procédure participative en faisant appel aux acteurs concernés.

261-2021 M	Imboden (Bern, Les Verts) du 08.12.2021 Orienter les flux financiers publics sur la protection du climat et la résilience climatique au sens de la Constitution cantonale	13.09.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Un rapport sur l'état des lieux et les domaines d'action est en cours d'élaboration. En collaboration avec la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO), des principes directeurs pour la gestion des flux financiers publics seront définis dans le cadre de la charte du climat.
272-2021 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) du 09.12.2021 Aller de l'avant vers un secteur agricole et alimentaire à impact neutre sur le climat !	13.09.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et l'Union des paysans bernois ont fondé un organisme responsable de l'élaboration du concept « Projet bernois pour l'environnement, l'alimentation et le climat ». Le concept sera élaboré dans le cadre d'une procédure participative en faisant appel aux acteurs concernés.
053-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 09.03.2022 Obligation d'installer des panneaux solaires sur les grandes aires de stationnement extérieures	01.12.2022 Vote point par point: Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La mise en œuvre de la motion a été examinée aussi bien dans le cadre du contre-projet du gouvernement que de celui du Parlement. Il convient d'attendre le traitement de l'affaire par le Grand Conseil.
113-2022 M	Wenger (Spiez, PEV) du 08.06.2022 Mesures pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration après la pandémie	01.12.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Différents projets visant à alléger la charge administrative du secteur de la restauration sont en cours : d'ici à la fin 2023, la procédure d'octroi d'une autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration devrait pouvoir être effectuée en ligne. Il est également prévu que les autorisations de dépassement d'horaire dans la restauration puissent être demandées en ligne.
161-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 05.09.2022 Remaniement des plans directeurs de l'énergie	01.12.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé.
167-2022 M	Flück (Interlaken, PLR) du 05.09.2022 Définir des conditions-cadres différenciées en cas de restrictions dans les zones de protection de la faune sauvage en montagne	01.12.2022 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : rejet du classement Point 2 : adoption	31.12.2024	La modification de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage sera remaniée et l'orientation de la motion sera examinée à cette occasion.
168-2022 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) du 05.09.2022 Projet-pilote pour des installations solaires flottantes sur les lacs bernois	01.12.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé. Une expertise juridique sur la possibilité d'autoriser les installations correspondantes sera disponible d'ici à la fin 2023.
180-2022 M	UDC (Knutti, Weissenburg) du 05.09.2022 Crise de l'énergie – évaluer et prendre dès maintenant des mesures pour améliorer l'approvisionnement	01.12.2022 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé.
052-2022 P	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 09.03.2022 Potentiel de la chaleur solaire à distance dans le canton de Berne	06.12.2022 Adoption	31.12.2024	Les travaux de mise en œuvre du postulat n'ont pas encore commencé par manque de personnel.
123-2022 M	Martin (Ligerz, Les Verts) du 14.06.2022 Gestion plus durable de la population de cormorans	06.12.2022 Adoption	31.12.2024	La mise en œuvre de cette motion sera abordée dans le cadre d'un processus participatif encadré par une animatrice ou un animateur et de l'élaboration des bases techniques et des rapports.

133-2022 M	Riesen (La Neuveville, ES) du 14.06.2022 Favoriser les produits locaux et de saison	08.03.2023 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les demandes formulées dans la motion seront mises en œuvre dans le cadre du projet « Offensive bernoise bio 2025 » (OBB25). Ce dernier a pour objectif de sensibiliser et d'informer les consommatrices et consommateurs, de mettre en relation les différents acteurs et de développer des modèles d'affaires et des produits innovants afin d'augmenter l'utilisation de produits biologiques – et donc locaux et saisonniers – dans les écoles et la restauration (collective). Le sous-projet Alimentation et formation vise entre autres concrètement des projets dans le domaine de la restauration collective.
134-2022 M	Mentha (Liebefeld, PS) du 14.06.2022 Rénover les bâtiments au lieu d'en construire des neufs, un geste pour le climat et pour les locataires	09.03.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les travaux n'ont pas encore commencé par manque de personnel.
135-2022 M	Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF) du 14.06.2022 Mise en commun des connaissances spécialisées pour un tiers gagnant	09.03.2023 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet sous forme de postulat Point 3 : rejet sous forme de postulat Point 4 : rejet	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé (état décembre 2023).
029-2023 M	Riem (Iffwil, Le Centre) du 06.03.2023 Stratégie du biotope forêt-gibier	13.06.2023 Adoption	31.12.2025	Dans le cadre d'une procédure participative, l'Office des forêts et des dangers naturels et l'Office de l'agriculture et de la nature élaborent une stratégie du biotope forêt-gibier. Sur cette base, les mesures existantes des deux offices seront ensuite développées et mises en œuvre en tant que système global.
035-2023 M	Müller (Orvin, UDC) du 06.03.2023 Aide aux cas de rigueur causés par des travaux pu- blics	13.06.2023 Adoption sous forme du postulat	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé (état décembre 2023).
197-2022 M	Stampfli (Bern, PS) du 13.09.2022 Un plan directeur pour le chauffage à distance	14.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les travaux n'ont pas encore commencé par manque de personnel.
200-2022 M	FDP (Reinhard, Thoune) du 13.09.2022 Accroître le potentiel de ressources en renforçant l'at- tractivité du canton	14.06.2023 Adoption	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé (état décembre 2023).
253-2022 M	Aebi (Hellsau, UDC) du 28.11.2022 Appliquer les prescriptions légales du canton de Berne en matière de régulation du gibier	12.09.2023 Adoption	31.12.2025	L'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) est en train de regrouper les stratégies et mesures existantes en col- laboration avec l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) afin d'en faire la base d'une nouvelle stratégie globale du biotope forêt-gibier (cf. M 029-2023).
121-2023 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 05.06.2023 Inforama : efficience, durabilité et décentralisation	12.09.2023 Vote point par point Point 1 : retiré Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption Point 5 : adoption Point 6 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Dans le cadre du traitement des charges de la stratégie d'utilisation des sites de l'Inforama, les travaux relatifs à la mo- tion seront également abordés.
071-2023 P	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 15.03.2023 Modèles de financement subsidiaires pour l'assainisse- ment énergétique des bâtiments	30.11.2023 Adoption	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé (état décembre 2023).
155-2023 M	Blatti (Oberwil i. S., UDF) du 15.06.2023 Préserver l'infrastructure décentralisée pour la forma- tion des sapeurs-pompiers et de la protection civile	30.11.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre du postulat ont commencé (état décembre 2023).

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Programme gouvernemental de législature 2019–2022		Objectif 1	Dans l'objectif 1 (« Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement »), les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont mentionnées que dans un projet. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre d'autres mesures spécifiques afin que le canton de Berne devienne plus attractif pour l'implantation et la création de PME. L'objectif est que le canton de Berne devienne le premier site d'implantation de PME en Suisse.	Le canton de Berne est déjà l'un des sites d'implantation de PME les plus importants de Suisse (numéro 2 derrière ZH en termes de nombre de PME) et est attractif pour les entreprises existantes ainsi que pour les nouvelles entreprises dans le domaine de la fabrication de haute précision, du génie médical, des TIC et d'autres branches. Avec ses mesures de soutien, notamment auprès des entreprises existantes, la Promotion économique du canton de Berne veille à garantir un développement basé sur l'innovation sur l'ensemble du territoire cantonal. Des améliorations ponctuelles des conditions générales sont examinées en continu et mises en œuvre lorsque cela est nécessaire et judicieux (coaching de PME proposé par be-advanced, mission de promotion du Conseil-exécutif pour la vente d'immeubles détenus par le canton, etc.).	Liquidé
Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.2015		Déclaration de planification 3 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à favoriser l'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques publiques et privées.	De premières bornes de chargement ont été mises en place dans les espaces publics, y compris au sein de l'administration cantonale. L'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été complétée par l'article 91b1, selon lequel les exploitantes et exploitants de projets générant une importante fréquentation sont tenus d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques. Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Énergie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). La révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie au 1 ^{er} janvier 2023, a entraîné une adaptation indirecte de la loi sur les constructions : dans les nouveaux bâtiments, une part adéquate des places de stationnement doit désormais être ou pouvoir être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques.	En cours
			Déclaration de planification 5 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à compenser à long terme, par des énergies renouvelables indigènes, le déficit qui résultera vraisemblablement de la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg.	La révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2023. Elle comprend plusieurs mesures visant à remplacer la production de la centrale nucléaire de Mühleberg par la production d'électricité dans et sur des bâtiments.	En cours
			Déclaration de planification 6 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à assurer la sécurité de l'approvisionnement par la production indigène d'électricité.	La révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2023. Elle comprend plusieurs mesures permettant d'assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à la production d'électricité suisse.	En cours
			Déclaration de planification 9 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille au développement de la mobilité électrique.	Des mesures d'encouragement de la mobilité électrique ont été mises en œuvre (bornes de chargement pour les projets générant un trafic important, utilisation de voitures électriques dans l'administration cantonale). Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Énergie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les stations de recharge pour les bus électriques exploités par les sociétés de transport public bénéficient en outre de subventions depuis 2019. L'offre connaît un grand succès. Certaines lignes de bus ont ainsi été électrifiées et les entreprises de transport public prévoient l'électrification de plusieurs lignes supplémentaires. Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023, la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprend des mesures visant à promouvoir le développement de l'électromobilité. La révision de la loi sur l'imposition	En cours

				des véhicules routiers, qui comprenait elle aussi des incitations pour l'électromobilité, a malheureusement été rejetée par le corps électoral le 13 février 2022. Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la stratégie énergétique, l'objectif sectoriel correspondant sera réexaminé et probablement adapté aux conditions-cadres, qui ont été nettement modifiées.	
Stratégie énergétique 2006. Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020-2023	09.03.2021		Déclaration de planification 1 Le Conseil-exécutif présente de manière détaillée où il en est dans l'élaboration d'un programme de protection du climat dans le cadre de l'examen de la stratégie énergétique.	Le lien avec la protection du climat sera présenté dans le programme de décarbonation. Les travaux ont été reportés par manque de ressources.	En cours
			Déclaration de planification 2 Concerne le chap. 1.1 : Lors de la prochaine période de planification, le Conseil-exécutif retravaillera les principes, les objectifs stratégiques ainsi que toutes les stratégies partielles de manière à ce qu'ils soient compatibles avec l'objectif de neutralité climatique 2050.	Le mandat est mis en œuvre dans le cadre du rapport 2020-2023. Les travaux ont été reportés par manque de ressources.	En cours
			Déclaration de planification 2a Concerne le chap. 4.3 : Le Conseil-exécutif présente des pistes pour développer et promouvoir la mobilité hydrogène à l'avenir.	Les pistes de développement sont examinées. En ce qui concerne le subventionnement, les moyens correspondants doivent être intégrés à la planification budgétaire.	En cours
			Déclaration de planification 3 Concerne le chap. 4.4 : Il convient de présenter par quelles étapes les énergies renouvelables pourront se substituer à la production de la centrale de Mühleberg dans le canton de Berne et de définir des mesures pour atteindre l'objectif visé.	Diverses mesures ont été décidées à cet effet dans la planification des mesures 2020–2023. La révision partielle de la LCEn, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023, en constitue un élément central. Le mandat est mis en œuvre dans le cadre du rapport 2020-2023.	En cours
			Déclaration de planification 4 Concerne le chap. 4.4 : Compte tenu de l'importance croissante de l'énergie solaire, le Conseil-exécutif intègre à ses objectifs sectoriels un objectif partiel quantifiable ambitieux pour l'énergie solaire, assorti de mesures pour l'atteindre.	Diverses mesures ont été décidées à cet effet dans la planification des mesures 2020–2023. La révision partielle de la LCEn, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023, en constitue un élément central. Le mandat est mis en œuvre dans le cadre du rapport 2020-2023.	En cours
			Déclaration de planification 5 Concerne le chap. 4.5 : L'évolution du besoin de chauffage doit être présentée de manière détaillée en distinguant le besoin lié à l'agrandissement du parc immobilier et le besoin du bâti existant.	Avec le développement en cours de la plateforme de données énergétiques et climatiques du canton de Berne, il sera à l'avenir possible de représenter en toute transparence les évolutions survenant dans le parc immobilier, y compris en ce qui concerne les besoins de chaleur.	En cours
			Déclaration de planification 6 Concerne le chap. 4.5 : Le Conseil-exécutif détermine le taux d'assainissement quantitatif (production de chaleur et consommation d'énergie) qu'il vise pour les prochaines périodes de planification et les mesures nécessaires pour y parvenir.	Diverses mesures à cet effet ont été décidées dans la planification des mesures 2020-2023. La révision partielle de la LCEn, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023, en constitue un élément central. Le mandat est mis en œuvre dans le cadre du rapport 2020-2023.	En cours
			Déclaration de planification 6a Concerne le chap. 4.5 : Le Conseil-exécutif réduit les obstacles à la production de chaleur issue du bois et de la biomasse et à la distribution de chaleur (réseau de chaleur) qui relèvent de l'aménagement du territoire.	Le canton est en contact avec la Confédération pour trouver des solutions appropriées. Des améliorations internes au canton ont été initiées.	En cours
			Déclaration de planification 7 Concerne le chap. 7 : Pour les différentes mesures énumérées, les coûts qui en découlent doivent être énumérés soit globalement, soit par des exemples pris individuellement, en précisant comment le canton entend y contribuer. L'économie de CO ₂ potentielle attendue doit en outre être spécifiée.	Le mandat sera rempli dans le cadre de la mise en œuvre 2020-2023.	En cours

Perspectives concernant la participation à BKW SA ; rapport CE	15.06.2021		Déclaration de planification 3 Par analogie à la procédure du Conseil fédéral concernant Swisscom SA, dont les actions sont aussi négociées publiquement et dans laquelle la Confédération détient une participation majoritaire, le Conseil-exécutif agit comme suit. Le Conseil-exécutif définit la stratégie de propriétaire du canton ainsi que les objectifs stratégiques pour BKW SA au minimum tous les quatre ans ; dans le cadre de la participation majoritaire du canton et compte tenu des prescriptions légales, il assure que ceux-ci soient poursuivis. Un rapport périodique sur les objectifs atteints est rendu au Grand Conseil, au moins une fois par législature.	La stratégie de propriétaire a été mise à jour et publiée conformément aux nouvelles lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques (voir participations du canton de Berne). Le Conseil-exécutif rendra son rapport au Grand Conseil à la fin de la législature 2023-2026.	En cours
Biodiversité et imperméabilisation des sols en milieu bâti. Rapport sur la mise en œuvre de la motion 171-2019 AeBi (Hellsau, UDC) adoptée sous forme de postulat « Biodiversité – Chacun-e doit y contribuer »	11.09.2023		Déclaration de planification 1 Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil un projet visant à permettre l'octroi de subventions publiques en faveur de mesures volontaires relatives à la biodiversité en milieu bâti. Les subventions cantonales doivent en particulier permettre d'encourager la planification communale et régionale des surfaces consacrées à la biodiversité lorsque cette planification prévoit un programme de mise en œuvre. Le montant des subventions doit tenir compte des autres aspects en jeu en plus de la biodiversité (p. ex. loisirs de proximité, adaptation au changement climatique, sensibilisation) et de la dimension contraignante (p. ex. caractère uniquement volontaire, exigences qualitatives et/ou quantitatives).	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours
			Déclaration de planification 2 Le Conseil-exécutif est chargé - de lancer une campagne d'information et de sensibilisation englobant tous les groupes cibles pertinents (instances cantonales, régions, communes, personnes privées, secteur horticole, bureaux d'études et d'ingénieurs) - de faire en sorte que les autorités, les organisations et les personnes privées puissent accéder aisément aux informations numériques existantes concernant la « planification verte » et la biodiversité en milieu bâti.	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours
			Déclaration de planification 3 Le Conseil-exécutif est prié de prendre davantage en compte la biodiversité (en particulier dans les zones bâties), y compris dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation ainsi qu'au niveau de la coordination des différentes planifications.	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours
			Déclaration de planification 4 Le canton intègre explicitement la promotion de la biodiversité dans la planification et l'évaluation de ses propres projets de construction. Les projets en cours sont examinés et, si possible, adaptés conformément aux objectifs.	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours
			Déclaration de planification 5 Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer les tâches susmentionnées et les moyens nécessaires dans le plan intégré mission-financement. Le budget des postes doit être neutre.	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours
			Déclaration de planification 6 Les toitures plates avec végétation, les surfaces de gravier naturelles et d'autres surfaces non imperméabilisées sont comptabilisées au titre de surface verte pour déterminer l'indice de surface verte requis, à condition qu'elles contribuent à la biodiversité.	Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de planification ont commencé (état décembre 2023).	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)				
Titre	Session	Charge	Etat de traitement	Statut
Office de l'agriculture et de la nature ; subvention cantonale en faveur de la deuxième amélioration foncière de Brüttelen – Treiten dans les communes de Brüttelen et Treiten (n° de canton 41995). Autorisation de dépenses ; crédit-cadre ; crédit d'engagement 2019 à 2033	Hiver 2019	L'utilisation agricole doit être durable après l'amélioration foncière et la fertilité des sols doit être préservée à long terme.	Dans un premier temps, l'état actuel a été recensé au moyen d'une cartographie des sols / d'une carte des côtes du sol. Ces travaux servent de base à d'autres mesures, notamment à la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.	En cours
Octroi de subventions cantonales 2024–2027 aux centres régionaux publics de conseil en énergie du canton de Berne. Crédit d'objet	Hiver 2023	Les subventions cantonales 2024-2027 aux centres régionaux publics de conseil en énergie du canton de Berne doivent être relevées au maximum défini par le cadre légal, qui s'élève à 1,50 franc par personne (art. 56, al. 3 LCEn).	Les cotisations sont portées au maximum possible de 1,50 franc par personne.	En cours